

M. Drew: Si tel est...

Une voix: Tel est le cas.

Le très hon. M. St-Laurent: C'est clairement l'intention du Gouvernement. Si je ne l'ai pas déclaré assez clairement avant, je désire le faire maintenant.

M. Drew: Si je me suis arrêté un instant, c'est simplement parce que j'allais dire qu'à mon avis le premier ministre pourrait nous expliquer la situation beaucoup mieux que certains de ceux qui semblent vouloir m'expliquer ce que le premier ministre a dit. Je disais que le premier ministre a signalé la nécessité de discuter à fond les mesures qu'il faudra prendre en vue d'effectuer convenablement les paiements de cette nature. Pour cette raison il me semble qu'il y a lieu d'étudier la question sans tarder.

Le premier ministre déclare que si c'était la seule mesure législative à étudier il n'y aurait peut-être pas lieu de songer à la méthode qu'il a exposée, mais il donne à entendre qu'il faudrait saisir la Chambre d'autres mesures législatives. Je ferai remarquer qu'il sera beaucoup plus facile pour les provinces de s'occuper de cette question de façon satisfaisante si la Chambre des communes adopte cette mesure, car si les provinces savent qu'elle deviendra loi, elles pourront, en donnant les préavis requis, convoquer les sessions spéciales qu'elles devront tenir durant les derniers mois de l'année. Elles pourront également de leur côté faire les préparatifs nécessaires au cours de ces mois en vue de l'application subséquente de la mesure.

Voilà pourquoi, quelles que soient les vues qu'on ait sur l'autre mesure envisagée, je crois que nous devrions disposer de celle-ci pendant que nous sommes encore à Ottawa. Le premier ministre déclare fort à propos que tous les députés espèrent que les arrangements intervenus pour financer cette mesure soient étudiés de près, afin de pouvoir compter que la mesure même et les dispositions administratives soient aussi satisfaisantes que possible, non seulement pour nos vieillards qui sont directement intéressés, mais pour les contribuables canadiens en général qui s'intéressent à la mesure et voudraient qu'elle soit réglée le mieux possible. Je ne crois pas qu'il y ait désaccord sur ce point.

D'autre part, j'ai peine à croire que cette proposition ne puisse être soumise à la Chambre d'ici un mois, vu que nous sommes assez au courant de l'orientation générale du programme financier du Gouvernement, et que ce programme est établi assez exactement pour nous permettre de statuer convenablement sur cette question. Plus tard aujourd'hui, de fait, le ministre des Finances

[Le très hon. M. St-Laurent.]

exposera les projets de lois soumis à la Chambre pour donner suite aux dispositions budgétaires. Il exprimera avec confiance, j'en suis sûr, et avec exactitude, ce que sera, à ses yeux, la situation financière durant le reste de l'année.

D'ici quelques semaines, nous aurons d'autres précisions. Je crois que nous serons alors suffisamment renseignés pour étudier les dispositions relatives à un programme de participation visant au financement de cette mesure, de même que la mesure proprement dite.

Pour ce qui est du temps que nous mettrons à étudier la mesure, je suis persuadé que ce projet sera adopté en peu de temps lorsque la Chambre en sera saisie. (*Exclamations*) Je suis tout à fait sûr que ce projet de loi sera adopté aussi vite que nombre d'autres projets de loi qui étaient bien conçus, clairement expliqués, exposés à la Chambre convenablement et de façon ordonnée. (*Exclamations*) Tous s'accordent à dire qu'il est opportun de présenter et d'adopter une mesure qui a reçu l'approbation des dix gouvernements provinciaux du Canada. Pour ce qui est du projet de loi, la Chambre sera aussi unanime que lorsque le premier ministre l'a priée d'approuver une demande à adresser à Westminster en vue de modifier, à cette fin, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Somme toute, il s'agissait alors de la même question et je suis persuadé que tous les députés adopteront la même attitude, à l'égard d'une mesure tendant à donner suite à une modification que nous approuvons tous.

Voici un autre motif pour lequel, à mon avis, les députés devraient étudier l'opportunité d'agir de la façon proposée. Le premier ministre nous a déclaré qu'on songeait à présenter une mesure législative en vue de donner suite aux vœux de la Commission royale d'enquête sur le transport. Il a indiqué, également, que certains projets de loi tendant à concrétiser certains vœux de la Commission royale dite Commission Massey seraient proposés. Il a aussi donné à entendre qu'il était question d'autres mesures législatives importantes.

Il n'est pas rare que la Chambre soit saisie de projets de loi importants. Jamais ces questions n'ont cependant eu le caractère inopiné et urgent que possédait celle dont la Chambre a été saisie lors de la session spéciale de la fin d'août, l'an dernier. Rien ne fait prévoir qu'on ait à saisir la Chambre de questions qui, à proprement parler, n'entrent pas dans sa tâche régulière. Pour ce motif, je trouve difficile de motiver la proposition selon laquelle la Chambre s'ajournerait, puis ne se réunirait que pour proroger et pour ouvrir une nouvelle session.